



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique, conformément aux articles 65 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (révision partielle selon la loi du 2 octobre 1991), la mise en place de la zone 30 dans les secteurs suivants :

- Tsampillon - Chervignine
- Les Colantzes - Redin

Les dossiers peuvent être consultés auprès du service technique communal, de 7h30 à 12h, du lundi au vendredi.

Les remarques éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit en deux exemplaires et dûment motivées, dans un délai de trente jours dès la présente publication, à l'adresse suivante: Commune de Savièse, case postale 32, 1965 Savièse.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Président

M. Dubuis

La Secrétaire

M.-N. Reynard